

Préavis municipal relatif au budget 2021 de la bourse communale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le budget 2021 de la bourse communale présente un total de charges de frs. 2'292'551.- et un total de recettes de frs. 2'128'869.-. Il laisserait à la charge de l'exercice 2021 un excédent de dépenses de frs. 163'682.-. L'augmentation des charges liées aux péréquations (péréquation directe, cohésion sociale et réforme policière), l'accueil de jour des enfants, les charges liées aux écoles expliquent, entre autres, ce résultat. De plus, une estimation prudente des rentrées fiscales, liée à l'actuelle crise sanitaire, a été adoptée par la Municipalité.

Commentaires généraux :

Les chiffres concernant les postes « Administration, Affaires culturelles et Tourisme » sont repris du budget 2020 et des comptes 2019 et ne subissent que très peu de changements.

Au chapitre des impôts, comme évoqué en introduction de ce rapport, une approche prudente a été choisie par la Municipalité, notamment concernant les personnes morales.

Service financier: la valeur de notre point d'impôt en 2019 (frs. 20'929.-), plutôt élevée, étant prise en compte pour notre participation à la péréquation directe 2021, porte la somme de notre contribution à frs. 359'706.-. Cette situation nous pose problème, notamment au niveau des liquidités à disposition de la bourse, et la Municipalité n'a aucune influence sur ces dépenses. La réforme du calcul des péréquations, en cours dans les services de l'Etat, devrait permettre à l'avenir une meilleure vision de ces charges.

Domaines et bâtiments : les sommes portées au budget concernant les bâtiments correspondent à un entretien normal des biens communaux. Nous relevons qu'en 2020 le budget prévoyait une rénovation des cuisines de la grande salle et du refuge. Ces travaux n'ont pas été engagés, incidence de la pandémie de Covid 19. Le point 356, Écopoint, nouveau, fait apparaître la somme de frs. 8'310.- correspondant à l'amortissement, sur 30 ans, de l'investissement du centre de collecte des déchets.

Travaux : au chapitre 440, parcs, promenades et cimetière, la somme de frs. 8'740.- (331.01) correspond à l'amortissement, sur 10 ans, de la nouvelle place de jeux. Le poste 460.434.01, taxes de raccordement EU-EC, prévoit, outre le raccordement au réseau d'épuration de bâtiments récemment transformés, l'encaissement de la taxe frappant les bâtiments construits avant 1971, suite aux travaux d'assainissement du quartier « En Pierre ».

Instruction publique et cultes : la mise en service de nouvelles infrastructures, notamment la salle de sport du site de Borné Nau, fait augmenter les charges liées à l'enseignement secondaire à frs. 103'363.-.

Police : notre participation à la réforme policière se monte à frs. 62'143.-, calculée sur le principe des péréquations. Nous relevons que la participation des communes vaudoises au financement de la police cantonale atteint 70 Mio/an.

Sécurité sociale : l'entrée en force de la totalité de la loi sur l'accueil de jour des enfants porte notre participation au réseau régional à frs. 97'730.-, en augmentation d'environ frs. 20'000.- par rapport au budget 2020. La facture sociale, désormais appelée « participation à la cohésion sociale », se monte à frs. 392'653.-. L'accord passé entre le Canton et l'Union des communes vaudoises (UCV) permet aux communes d'être soulagées de 25Mio en 2021, le montant total à charge de ces dernières s'élevant tout de même à 815'872'100.-.

Service des eaux : le budget concernant le service des eaux ne tient pas compte d'une éventuelle vente de notre réservoir à l'ACRG, vente soumise à votre approbation plus loin dans l'ordre du jour du Conseil général du 15 décembre 2020. Cette vente, en cas d'acceptation par votre assemblée, ne changerait pas fondamentalement le résultat du budget qui vous est présenté, l'abandon des intérêts et de l'amortissement liés au réservoir, en charge, provoquant également l'abandon de la location versée par l'ACRG.

CONCLUSIONS:

Comme indiqué en préambule de ce préavis, les charges imposées par le Canton péjore grandement les projections contenues dans le budget. Malgré un dialogue maintenu avec les instances cantonales et l'accord passé concernant la participation à la cohésion sociale, nous constatons qu'il est de plus en plus difficile de vous présenter un budget équilibré et qu'une augmentation du taux communal d'imposition semble être la seule solution pour garantir une marge d'autofinancement à notre commune. Pour 2021, ce dernier reste inchangé, l'arrêté communal d'imposition courant jusqu'en fin d'année.

Au vu de ce qui précède, et malgré un excédent de charges de frs. 163'682.-, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, d'accepter le budget 2021 de la bourse communale tel que proposé.

Le Conseil Général de Giez dans sa séance du 15 décembre 2020, après avoir :

- vu le préavis de la Municipalité n° 2020/30
- ouï le rapport de la Commission des Finances
- considéré que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'accepter le budget 2021 de la bourse communale

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 novembre 2020

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

J.-D. Cruchet

Le Syndic:

to on i

La Secrétaire :

C. Pavid